



Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : Janvier à Mars

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Claude Foster	Président-directeur général	Dîner de travail - 4 personnes	2022-02-21	98,79 \$
Claude Foster	Président-directeur général	Dîner de travail - 2 personnes	2022-02-22	70,89 \$
Claude Foster	Président-directeur général	Dîner de travail - 3 personnes	2022-03-03	106,93 \$

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le trimestre.